



COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Votants : 11

Délibération
n° 01.06.03.2026 rectifiée

TARIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION DES TERRAINS COMMUNAUX A LA SOCIETE DE CHASSE

Fait et délibéré en Mairie
les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures.

Affichée le 06.03.2026

Pour copie conforme ;
En Mairie

Le Maire,
Emmanuel LABASSE



Le Secrétaire de séance,
Daniel VAUZEILLES

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CHAMBON SUR LAC, sous la présidence de M. Emmanuel LABASSE

Date de convocation : 18 février 2026

Présents : Emmanuel LABASSE, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRAIO, Frédéric ROUX, Baptiste SIMON, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES.

Absent excusé : Estel BOUCHE (pouvoir donné à Emmanuel LABASSE)

M. Daniel VAUZEILLES a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à son Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le montant que devra payer la Société de Chasse à la commune chaque année suite à la mise à disposition des terrains communaux aux chasseurs de la commune.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de fixer à 150 € par an la mise à disposition** des terrains communaux à la Société de Chasse de Chambon sur Lac ;
- De donner tous pouvoirs à son Maire, M. Emmanuel LABASSE, afin de signer tous documents relatifs à cette affaire citée ci-dessus en objet.

La délibération initiale 01.06.03.2026 a été modifiée et republiée afin de rectifier l'erreur de date du conseil municipal indiquée en lettres dans son introduction, le Conseil Municipal s'étant bien réuni le 6 mars comme le mentionne la numérotation de la délibération, et non le 6 février comme initialement indiqué.